

## DÉFINITION DE LA PROFESSION VISÉE PAR LE PROGRAMME DE BOURSES

---

### **1123-Analyste informatique**

Personne qui évalue ou analyse les besoins techniques des utilisateurs, conçoit les systèmes appropriés, assure leur formulation, leur implantation et leur évolution. Elle effectue l'analyse des coûts et des économies qu'entraînera le système proposé. Elle coordonne l'implantation des systèmes, des technologies et des applications. Elle s'assure de l'utilisation optimale du parc informatique. Elle peut organiser les activités nécessaires à la surveillance de l'environnement technique.

Doit détenir un baccalauréat en informatique ou dans une autre discipline universitaire appropriée.

### **1124-Analyste spécialisé en informatique**

Personne qui assure la coordination, la gestion et la supervision des activités d'analyse, de mise en œuvre, d'évolution, d'implantation, de support et de soutien opérationnel de projets concernant des systèmes d'information complexes, multisites et touchant plusieurs secteurs de l'organisation.

Elle agit à titre d'experte dans son domaine de spécialisation. Elle coordonne le travail d'une équipe d'analystes et de techniciens en informatique.

Doit détenir un baccalauréat en informatique ou dans une autre discipline universitaire appropriée ainsi qu'une certification de spécialisation délivrée par une autorité compétente et reconnue dans le domaine des technologies de l'information.

## OBJECTIFS DU PROGRAMME DE BOURSES

---

Le programme de bourse vise à :

- Répondre au besoin de main-d'œuvre des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) afin d'être en mesure de combler les besoins de recrutement en technologies de l'information;
- Soutenir les établissements du RSSS afin d'améliorer l'attraction, la rétention et la disponibilité de la main-d'œuvre à travailler dans le milieu de la santé;
- Offrir un soutien financier aux personnes sélectionnées qui désirent suivre une formation menant au baccalauréat pour travailler comme analyste informatique ou analyste spécialisé en informatique dans le RSSS.

## ADMISSIBILITÉ

---

Tous les candidats souhaitant bénéficier de la bourse d'études doivent :

- Détenir un statut de citoyen canadien ou être détenteur du statut de résident permanent et résider au Québec;
- Avoir été accepté dans un programme d'études visé par le présent programme de bourses et poursuivre l'ensemble du programme d'études;
- Présenter une demande de bourses avant la fin de la dernière année de formation;
- S'engager à terminer le programme de formation dans les délais prescrits avec l'établissement d'enseignement;
- Être retenu par un établissement du RSSS à la suite de leur processus de sélection des boursiers;
- S'engager à travailler deux (2) années à temps complet dans un établissement du RSSS selon les disponibilités conformes aux besoins de l'employeur.

ATTENTION : Un étudiant ne peut soumettre une demande à plus de deux établissements du RSSS simultanément.

## ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

---

Le candidat qui obtient la bourse s'engage à :

- Obtenir l'un des diplômes d'études visés dans le cadre de ce programme de bourses dans les délais normalement prescrits;
- Offrir et respecter une disponibilité à temps complet pour un minimum de deux (2) années, à l'obtention de son diplôme d'études pour lequel il a obtenu la bourse. La disponibilité devra être exprimée sur des quarts de jour, de soir et/ou de nuit, selon les besoins de l'employeur, le tout en respectant les dispositions locales des conventions collectives.

## ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT PARRAIN

L'établissement s'engage à :

- Verser la bourse au candidat en deux (2) versements égaux, soit un premier versement après la signature de l'entente et un second versé avant la fin de la formation;
- Fournir un calendrier de versements aux candidats boursiers;
- Embaucher le candidat à la suite de l'obtention de son diplôme en lui offrant une garantie de travail à temps complet pour deux (2) années;
- Suivre le cheminement du candidat tout au long de la période d'engagement de deux (2) années;
- Fournir les données statistiques relatives au programme de bourses, lorsque demandé.

## PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

La demande de bourses doit être acheminée directement aux personnes responsables identifiées sur le site [des métiers et professions](#). La date limite pour présenter votre candidature auprès de l'établissement est le **25 octobre 2024**.

Chaque demande doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Un curriculum vitae récent;
- ✓ Une lettre attestant son inscription au programme émise par l'établissement d'enseignement;
- ✓ Une preuve de statut d'étudiant indiquant que le candidat est à sa dernière année d'études;
- ✓ Une copie du relevé de notes officiel le plus récent;
- ✓ Une lettre expliquant les motivations à présenter sa candidature.

Veillez noter que les établissements du RSSS possèdent plusieurs installations. Par conséquent, la personne qui s'engage à travailler après sa formation pourrait être affectée dans l'une ou l'autre des installations appartenant à l'établissement du RSSS choisi.

## EN CAS D'ABANDON OU DE NON-RESPECT DE L'ENGAGEMENT

Exemples de situations possibles	Effet
Abandon du programme d'études en cours de formation.	Remboursement du total des sommes reçues au moment de l'abandon.
Absence, consécutive ou non, de plus de 30 jours pendant la période d'engagement.	Si une absence de plus de trente (30) jours survient, cela a pour effet de prolonger la période d'engagement de l'employé d'une durée équivalente à celle de l'absence.
Candidat dont l'établissement de santé désire mettre fin à la période de probation ou congédiement pendant la période d'engagement.	Remboursement du total des sommes reçues jusqu'au moment de la rupture du contrat au prorata du temps travaillé.
En cas de transfert d'établissement durant la période d'engagement.	Se référer à l'établissement d'origine ayant embauché le candidat.
Démission pendant la période d'engagement.	Remboursement des sommes reçues au prorata du temps restant à sa période d'engagement.
Autres cas	Voir l'établissement parrain.

## Identification

Nom : Prénom :  
Adresse : Numéro d'assurance sociale :  
Ville : Province :  
Code postal : Téléphone :  
Courriel personnel : Courriel universitaire :

## Déclaration d'engagement à fournir des services

Je soussigné(e) : \_\_\_\_\_ déclare faire une demande pour l'obtention de ma bourse d'études offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux pour la formation menant à l'embauche du titre d'emploi d'analyste informatique ou d'analyste spécialisé en informatique. Je déclare que je compléterai mon programme de formation pour lequel j'ai obtenu ma bourse d'études et être à ma dernière année d'études.

Au terme de ma formation, je m'engage à fournir une disponibilité de deux (2) années dans un établissement du réseau de la santé et de services sociaux du Québec.

Si je manque à mon engagement, je m'engage à rembourser l'établissement parrain, selon les modalités prévues au programme de bourses en technologies de l'information, le montant total de la bourse ou la partie de ce montant calculée proportionnellement au temps où je n'aurai pas fourni les services pour lesquels je me suis engagé(e).

L'établissement de santé et de services sociaux choisi est :

## Autorisation pour l'échange de renseignements

J'autorise le ministère de la Santé et des Services sociaux, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux concernés et le ministère de l'Enseignement supérieur à s'échanger mutuellement les renseignements qui me concernent et dont la communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application et au respect de cet engagement.

## Suivi de la période d'engagement

Je m'engage à fournir à l'établissement de santé et de services sociaux tous les renseignements exigés dans le cadre du suivi effectué au regard de mon engagement comme boursier ou boursière, et ce, jusqu'à ce que la période d'engagement soit entièrement complétée.

## Changement d'adresse

Je m'engage à aviser l'établissement de santé et des services sociaux qui m'a octroyé la bourse, dans les 30 jours, de tout changement d'adresse de ma résidence, et ce, depuis la signature des présentes jusqu'à la fin de mon engagement.

## Signatures

Signé à : Date :

Signature du candidat : \_\_\_\_\_

Signature de la personne responsable de l'établissement de Santé et de Services sociaux :

Nom en lettres moulées

Date